

AVIS A LA POPULATION

CIRCULATION DANS LE BOIS DE CHATELET **PROMENEURS : ATTENTION**

La **VILLE DE CHATELET** porte à la connaissance de ses habitants que le Service Public de Wallonie, Département de la Nature et des Forêts, a approuvé une demande d'interdiction de circuler en forêt introduite par le titulaire de droit de chasse pour les jours suivants :

Les

- **12 et 22 janvier 2019**
- **15 février 2019**

Cette interdiction concerne uniquement les chemins et sentiers publics qui traversent le bois communal

(s) Le Bourgmestre
D. VANDERLICK